LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Paul ETTOUATI (pouvoir à Georges LE FRANC), Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Nicolas TOUDIC, Anne-Laure DUÉDAL, François HINDRÉ,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU,

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_23 CESSION ANTARGAZ – LOUDÉAC COMMUNAUTÉ - PA DE LA GARE D'UZEL

Parties

Vendeur : Antargaz

Acquéreur : Loudéac Communauté – Bretagne Centre

Désignation du foncier cédé

Foncier : Parcelles à vocation économique COMMUNE : SAINT HERVE

Parcelle(s) cédée(s) : A 826p – A 827 – A 829p – A 907 – A 908 – A 909

Superficie parcelle(s) avant division : 23 403 m² Superficie prévisionnelle cédée : 17 332 m²

Zonage PLUi-H : Uy

Conditions financières

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : sans objet

Valeur vénale proposée par le pôle : pour une superficie de :

Annexé : OUI ☐ NON ☒

Prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface réellement commercialisée : OUI ☒ NON ☐

Propriétaire	Commune	Parcelles	Nature	Superficie prévisionnelle cédée	Prix de vente M²	**Prix net vendeur**
ANTARGAZ	SAINT HERVE	A 826p A 827 A 829p A 907 A 908 A 909	Terres à vocation économique	17 332	7.00 €	**121 324.00 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_23-DE

Plan de situation



Conditions particulières

Terres agricoles libres de droit

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver l'acquisition dudit foncier dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac communauté - ou son représentant - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;
3. D'autoriser le Président - ou son représentant - à régler toute indemnité ou frais qui naîtraient de cette acquisition et à signer toute pièce afférente et de les répercuter sur le futur prix de cession ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
5. De préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget général ;

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	31	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	03		
Pour :	34	Loudéac, le 7 juillet 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Isabelle GORE CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 10:07:11 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:06:39 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 10 juillet 2026.